

LES FEUILLANS DE LYON *.

IV.

Nous nous plaignons beaucoup au sujet de la lenteur de l'autorité administrative centralisée à Paris ; mais il paraît qu'autrefois, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion de le constater, cette lenteur était encore plus considérable, car les lettres patentes pour l'établissement des Feuillans à Lyon ne furent données qu'en janvier 1664, et, cette même année, l'archevêque accorda son consentement ; ce qui n'était probablement qu'une formalité puisque nous voyons son nom figurer sur l'inscription de la première pierre du monastère, posée en 1662. L'histoire des Feuillans n'offre pas un grand intérêt pendant la durée du xvii^e siècle, et je relève seulement un bref du pape Innocent X, en faveur d'un chapitre général qui fut présidé par l'évêque de Chartres. Je trouve encore, dans l'inventaire manuscrit des actes des Feuillans, la note suivante à la date du 8 février 1669 : « Société et communication de prières avec les PP. de l'Oratoire. » Les oratoriens furent appelés à Lyon en 1614, par le cardinal archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont, et après avoir débuté dans la maison de la famille Capponi, impasse des Petits-Pères, à la Grande-Côte, ils changèrent ensuite d'habitation et firent construire l'église qui porte aujourd'hui le vocable de saint Polycarpe. Il est à présumer que la proximité des deux monastères avait été la cause de cette pieuse association.

Les cérémonies religieuses qui avaient des rapports avec l'administration consulaire ressortissaient des Feuillans. En 1702, il y eut convocation d'un Conseil de guerre présidé par le prévôt

(*) Voir la précédente livraison.